

REGLEMENT COMPLET DU JEU

« Grand Jeu Intermarché / Even Gel »

Article 1 – Organisateur du jeu :

La société ITM Alimentaire International, ci-après « la Société Organisatrice », dont le siège social est situé 24 rue Auguste Chabrières – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 341 192 227, organise du mardi 10 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023 inclus, un jeu sur Internet intitulé « Grand Jeu Intermarché / Even Gel ».

Article 2 – Conditions de participation :

Ce jeu avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, détentrice d'une carte de fidélité active Intermarché à l'exception du personnel de la société ITM Alimentaire International, de la société partenaire et des sociétés gestionnaires et de contrôle, et de leur famille.

Pour participer au jeu, il faut dans un premier temps acheter au moins 1 produit des marques partenaires présentes sur la page de jeu (*voir la liste complète en ANNEXE 1*) entre le mardi 10 mai 2023 et dimanche 21 mai 2023 ; et ensuite, se connecter sur le site www.intermarche.com du mardi 10 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023 à minuit et cliquer sur le module de jeu créé pour l'occasion avec les produits des marques partenaires. Il sera demandé aux participants d'indiquer leur adresse électronique et leur mot de passe (mot de passe préalablement créé par le porteur de carte Intermarché sur le site de l'enseigne). Si le participant n'a pas déjà créé son mot de passe, il sera invité à cliquer sur « Mot de passe oublié » et à compléter un formulaire en indiquant notamment son n° de carte fidélité et à valider son inscription. En cas de mot de passe perdu, le participant pourra le demander en indiquant son adresse électronique. Il recevra un mail contenant son mot de passe. Le participant devra identifier le ou les produit(s) achetés en fournissant une preuve d'achat de ce produit partenaire au format attendu, après avoir obligatoirement entouré dessus l'enseigne, la date d'achat (date du ticket de caisse) et le libellé produit ou l'EAN (numéro du code-barres/gencod) du produit acheté. Si cette preuve contient un quelconque problème (par exemple ticket de caisse illisible etc), le gagnant en sera informé et aura 1 mois pour corriger celui-ci et renvoyer la preuve, soit jusqu'au 18 juin 2023.

Le jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique et/ou même n° de carte de fidélité). Il est rappelé que des règles de contrôles sont mises en place pour préserver l'égalité de chance entre les participants et permettre le respect des modalités de participation.

Article 3 – Annonce du jeu :

Ce jeu est annoncé sur les prospectus de l'enseigne Intermarché valables du mardi 10 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023. La participation au jeu est soumise à l'obligation d'achat d'un produit partenaire.

Article 4 – Mode de désignation des gagnants :

Le jeu fonctionne sur le principe des instants gagnants ouverts. Les « instants gagnants » sont des périodes de temps variables réparties de manière prédéfinie tout au long de la durée du jeu. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte. Les instants gagnants sont prédéfinis. La liste des instants gagnants est déposée au bureau d'Etude « SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 », Huissier de Justice à Marseille (13) dont l'adresse complète est précisée à l'Article 11 du présent règlement. Les gagnants seront immédiatement informés par mail de leur dotation.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique et/ou même n° de carte de fidélité/ même preuve d'achat) sur toute la période du jeu.

Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :

Les dotations mises en jeu :

- 2 séjours en écolodge pour 4 personnes d'une valeur commerciale unitaire indicative de 5 500€ TTC

Le package tout inclus pour une famille de 4 personnes comprend (valable un an à partir du gain selon disponibilités) :

- Le transport en train depuis la gare la plus proche des gagnants
 - 2 nuits pour 4 personnes (+12ans),
 - Les petits déjeuners
 - Les dîners pour les 2 nuits,
 - Les déjeuners pique-nique pour 4 pour la première journée
 - Activité familiale FUN à quelques minutes du domaine : les billets d'entrée au parc d'attractions Fraispertuis
 - Activité GREEN : Livraison sur place de 4 VTT Oubike pour explorer le coin en slow-moving notamment le très beau lac de Pierre Percé
-
- 70 cartes Ethikdo d'une valeur commerciale unitaire indicative de 100€

- 26 jardins d'intérieur Viviana d'une valeur commerciale unitaire indicative de 60€ TTC

Article 6 – Attribution de la dotation :

Si le participant gagne, il est immédiatement informé de la nature de la dotation et reçoit un courriel de confirmation. Chaque gagnant fera l'objet d'un traitement de la preuve d'achat qui consiste dans la vérification du ticket de caisse et des éléments entourés tels que l'enseigne, la date d'achat et au moins 1 produit partenaire acheté participant.

Les dotations seront directement envoyées au domicile des gagnants dans un délai de six (6) semaines à compter la date de fin de l'opération en colissimo suivi.

Le gagnant du voyage devra se manifester auprès de l'agence de voyage dans un délai de 90 jours à compter de la réception du mail l'informant de son gain. Le gagnant devra alors effectuer son voyage dans un délai de 1 an à compter de la prise de contact avec l'agence de voyage, sauf cas de force majeure. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte, la dotation sera alors perdue et restera la propriété de la société Organisatrice.

Toute connexion interrompue avant la validation de la participation sera considérée comme nulle. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera attribuée à un nouveau gagnant lors d'un tirage au sort parmi tous les participants au jeu dont l'inscription est automatique et dont la preuve d'achat soit conforme. Aucune action de leur part est nécessaire.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations s attribuées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Article 8 – Autorisation des gagnants :

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom pour annoncer les gagnants sur le site internet www.intermarche.com.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

Dans le cas où le gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante : Service Opérations Commerciales Intermarché, Parc de Tréville, 37 allée des Mousquetaires, 91078 Bondoufle, en indiquant en objet les références du jeu « Grand Jeu Intermarché / Even Gel » dans un délai de huit (8) jours à compter de l'annonce de son gain.

Article 9 – Annulation & Modification :

La Société Organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le site www.intermarche.com et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Article 10 – Dépôt du règlement :

Le présent règlement est déposé auprès du cabinet SCP Synergie Huissiers 13 à 13006 MARSEILLE 21, rue Bonnefoy. Le règlement du jeu est également accessible à partir du site Internet de la Société Organisatrice.

Article 11 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Article 12 – Données personnelles :

La Société Organisatrice et son sous-traitant HighCo DATA traiteront vos données personnelles afin :

- d'assurer le bon déroulement de votre participation au jeu et dans le cadre de l'exécution de son règlement. (organisation du jeu, attribution et remise des dotations, annonce des résultats et lutte contre la fraude),
- d'étudier la participation au jeu sur le fondement de l'intérêt légitime d'ITM Alimentaire International.

Les données que nous traiterons sont vos prénom, nom, adresse électronique, numéro de carte de fidélité, acceptation du règlement du jeu et remise ou non d'une dotation.

Le renseignement des champs marqués d'un astérisque sur le formulaire de demande participation est obligatoire. A défaut, le participant sera dans l'impossibilité de participer au jeu concours ou de recevoir sa dotation s'il en a gagné une.

Les sous-traitants de HighCo DATA (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la livraison des dotations et le traitement des preuves d'achats...) peuvent aussi accéder à vos données dans la limite de leurs attributions.

Vos données seront transférées au Maroc où est établi l'un de nos sous-traitants. Ce transfert de données en dehors de l'Espace Economique Européen est encadré par des clauses types de protection des données rédigées sur un modèle approuvé par la Commission européenne.

Les données collectées sont conservées obligatoirement jusqu'à la fin du jeu et sauf opposition de votre part pendant une durée d'un an à compter de la fin du jeu. Les noms, prénoms et dotation des gagnants sont conservées pour leur part 3 ans à compter de la fin du jeu sauf opposition de votre part.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité sur ses données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Le Participant peut exercer ces droits et demander une copie des clauses types de protection des données encadrant le transfert de données vers le Maroc en contactant notre délégué à la protection des données en ligne en cliquant [ici](#), par courriel à dpointermarche@mousquetaires.com ou sur simple demande écrite à ITM Entreprises - Direction Juridique - Service du Délégué à la protection des Données - Parc de Tréville - 1 allée des Mousquetaires 91070 Bondoufle.

Le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL par courrier au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne sur le site cnil.fr.

Article 13 – Réseau Internet :

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ANNEXE : Liste des produits partenaires éligibles à l'obligation d'achat

Produit concerné par l'obligation d'achat :

3250390618935	Adélie Cônes vanille
3250390618973	Adélie Cônes café
3250390618997	Adélie Cônes vanille fraise
3250390619017	Adélie Cônes chocolat pistache
3250390256090	Adélie Cônes vanille rhum raisin
3250390484424	Adélie Cônes menthe chocolat
3250390612360	Adélie Cônes vanille caramel x6
3250390618959	Adélie Cônes chocolat
3250391097067	ODYSSEE 4 tranches de colin d'alaska msc surgelées
3250391524709	Fiorini Pizza maxi moelleuse surgelée bolognaise
3250391524679	Fiorini Pizza maxi moelleuse surgelée 4 fromages
3250391521333	Fiorini Pizza maxi moelleuse surgelée royale
3250390309109	Jean Rozé Viande hachée pur bœuf 15% Mat.Gr. surgelée
3250391896103	Odyssée Filet de merlu blanc du cap MSC surgelé
3250390488156	jean rozé Le tendre surgelé x10
3250390305699	FIORINI Pizza feu de bois surgelée royale
3250390266358	FIORINI Pizza feu de bois surgelée chèvre
3250391197255	FIORINI Pizza feu de bois surgelée 4 fromages
3250390600435	Adélie bac sorbet citron vert
3250390600695	Adélie bac sorbet fraise
3250390600459	Adélie bac sorbet poire
3250390601074	Adélie bac sorbet pomme
3250390600398	Adélie bac sorbet cassis
3250390022787	SAINT ELOI Pommes rissolées surgelées
3250390022770	SAINT ELOI Pommes frites allumettes surgelées
3250391744374	Odyssée Crevettes nordiques Décortiquées cuites surgelées MSC
3250391057092	Saint éloi Persillade bio
3250391910861	Saint éloi Coriandre bio
3250390714682	Saint éloi Basilic bio
3250392850456	Saint éloi Ail bio
3250392853396	Saint éloi Échalote bio surgelé
3250392220297	ODYSSÉE BIO Gambas black tiger bio entières crues surgelées
3250391513932	Monique ranou mini pizzas jambon fromage surgelées x9
3250391518258	Monique ranou mini pizzas 3 fromages x9
3250392452094	Bio adélie crème glacée vanille de Madagascar
3250392584375	Bio adélie crème glacée chocolat
3250393118234	Bio adélie Crème glacée citron
3181231003354	CHARAL Steak haché le grand cru race charolaise surgelé 10 x 100 g
3559561003397	CHARAL Happy family mini boulettes moelleuses surgelées environ 50 boulettes
3181232520379	Charal Steak haché élevé au pâturage surgelé 8 x 115g
3498424203553	LA PIZZA DE MANOSQUE Pizza 3 fromages label rouge surgelée
3248830000877	Marie tarte chèvre pur beurre surgelée

3248830000662	Marie Quiche lorraine pur beurre surgelée
3248830001317	Marie couscous royal, merguez, poulet, boulettes au boeuf surgelé
3248830001300	Marie chili con carne, riz parfumé
3248830001324	Marie curry de poulet, riz parfumé et légumes fondants
3083681115949	BONDUELLE Le Haricot Vert Extra-fin Sans Résidu de Pesticides surgelé
3083681116908	BONDUELLE poêlée parisienne surgelée
3083681116977	BONDUELLE la poêlée rustique surgelée
3083681117158	BONDUELLE la poêlée du marché
3083681105247	BONDUELLE légumes et céréales cuisinés-patates douces surgelés
3083681105278	BONDUELLE légumes et céréales cuisinés-chou kale
8710438115383	Mc cain just au four classique surgelée
8710438115413	Mc cain just au four allumettes surgelées
8710438110074	MC CAIN frites golden allumettes surgelées
8710438110227	MC CAIN frites steakhouse
8710438123272	Mc Cain Frites classiques surgelées
7613034522146	Pirulo glace à l'eau happy x 5
3274667005341	Nestlé pirulo mix x 6
7613034525147	Pirulo glace à l'eau tropical x 4
3250390570134	SAINT ELOI Galettes aux légumes du jardin
3250391514397	SAINT ELOI Galettes aux légumes d'hiver
3181232518833	Charal Cheeseburgers surgelés 6 x 140 g
3760124195613	POP FRUIT bâtonnet sorbet mini fraise mangue bio
3760124195620	Pop Fruit bâtonnet sorbet mini citron framboise biologique
3760124196030	Pop Polo bâtonnet glace à l'eau multi parfums x10
3760124192636	POP POLO bâtonnets glaces à l'eau parfum menthe 5 x 70 g
3760124193121	POP POLO bâtonnets glaces à l'eau parfum anis 5 x 70 g
3250391993796	Monqie Ranou Escargots de Bourgogne surgelés x12
3434410068164	Magda fonds artichauts surgelés
3434410076961	magda panzerotti aux cèpes surgelés
3434410076985	magda raviolacci à l'artichaut surgelés
8711327391253	Magnum bâtonnets de crème glacée caramel salé x4
8714100691496	Magnum intense dark X4
8717163690475	Magnum Bâtonnets chocolat blanc et cookies x4
8711327540293	Magnum bâtonnet glace chocolat blanc, noix de coco et amandes
3083681066838	BONDUELLE purée délice haricots verts, courgettes, épinards, pois, crème surgelée
3083681066845	BONDUELLE purée délice céleri, courgette, brocoli, pois surgelée
3083681066852	BONDUELLE purée carotte, potiron, crème